

ASSOCIATION FRANÇAISE D'INFORMATION FUNÉRAIRE

Siège social : 9, rue Chomel 75007 PARIS - tél. - fax : 01 45 44 90 03

Site internet : www.afif.asso.fr

ASSOCIATION DÉCLARÉE SANS BUT LUCRATIF - LOI 1901 -

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'INFORMATION FUNÉRAIRE

18 Juin 2015

Abus de certaines sociétés de pompes funèbres

Des manipulations et des mensonges sont utilisés par des pompes funèbres sans scrupule.

Les appels de détresse et les courriers adressés à l'Association française d'information funéraire - AFIF - expriment la souffrance de familles pour les actes décrits ci-dessous.

Un cumul de termes vagues vise à obtenir le consentement non éclairé d'une commande désignée par « soins de conservation et de présentation », « présentation et conservation », « soins somatiques et de présentation », etc.

La désignation de toilette mortuaire - intervention sans ambiguïté et comprise par toute personne - n'est volontairement pas employée. L'existence des cases réfrigérées dans les centres de soins et les chambres funéraires est passée sous silence. L'utilisation de la glace carbonique ou la mise à disposition d'un lit réfrigérant pour une conservation au domicile peuvent ne pas être proposés.

90 % des proches - personnes déstabilisées et incompetentes - donnent leur accord sans se douter qu'il s'agit d'actes invasifs comprenant l'injection de 6 à 10 litres de préparation formolée. Des pompes funèbres expliquent tout au plus qu'il s'agit d'une « simple petite piqure »

Cette technique chimique de conservation est généralement non nécessaire. La formolisation est interdite par maintes religions et n'est pas autorisée sur la quasi-totalité de l'Europe, compte tenu de la grande toxicité des produits utilisés (Voir le site internet www.afif.asso.fr)

Des familles qui refusent la dépense onéreuse de ce pack sont punies par des conseillers funéraires malhonnêtes.

Sous prétexte que « La présentation » ait été refusée, la personne défunte pourra être mise en cercueil sans toilette, sans habillage hormis une camisole en papier lors d'un décès dans un centre de soins, sans avoir été coiffée ni maquillée !

L'immense douleur de la famille est indescriptible.

Ces mêmes pompes funèbres - afin de ne pas être témoins des conséquences de leurs abus - peuvent aussi fermer le cercueil avant l'arrivée des proches et ainsi interdire un ultime adieu.

Associer une présentation à un acte de formalisation est de la délinquance astucieuse. Cette manière d'agir devrait être lourdement condamnée et non servir à disculper en justice les sociétés coupables d'abus de position de faiblesse et de non-respect de la personne défunte !

Bien entendu, les organismes syndicaux et la presse professionnelle du funéraire ne communiquent pas sur ces agissements, sources de grands profits.

La charte d'éthique et de qualité de l'AFIF dénonce ces manipulations et ainsi agit dans l'intérêt des familles.

Conseil de l'Association française d'information funéraire :

- Exiger que le devis indique « Toilette, habillage, coiffure et maquillage effectués »

- Ne pas accepter la fermeture du cercueil sans votre présence. L'aide de la police peut être requise.

Michel KAWNIK

Président